MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES

PARIS, LE 30 JUIL 1987

208, RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 PARIS CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16 TELEPHONE (1) 45.39.25.70 TELEX EKIPRER 200366

HD/MC - 87.181

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

Référence : 1273 destiné aux véhicules HONDA CB750 K7.

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 20 Juillet 1987 sous le numéro 87.15.20.311/6642 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 2977 EXTENSION I

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

> L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Mines)

> > H. DAUDET

Monsieur le Directeur EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE 13 Route de la Salle ZAC des Romains CRAN GEVRIER 74000 ANNECY

SITO MONTI CELLO D'ALBA ITALIE